



## BULLETIN D'INFORMATION - JUILLET 2008

### Mot Du Président



L'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes a été institué par la Loi de Santé Publique du 9 août 2004.

L'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes veille au maintien des principes de moralité, de probité et des compétences indispensables à l'exercice de la masso-kinésithérapie et à l'observation, par tous ses membres, des droits, devoirs et obligations professionnels, ainsi que des règles édictées par le futur Code de Déontologie.

Deux années se sont écoulées depuis la création du Conseil Départemental de Loire Atlantique. L'élection du premier tiers sortant s'est déroulée le jeudi 22 mai 2008 et s'en est suivie l'élection du nouveau bureau du CDOMK 44 le mercredi 28 mai 2008. La composition de ce nouveau conseil s'est quelque peu modifiée et ses conseillers restent toujours mobilisés pour accomplir les missions qui leur ont été confiées pour la reconnaissance et la pérennité de notre exercice professionnel.

Notre échelon départemental reste au plus proche des réalités quotidiennes. Il permet d'assurer, par sa proximité des usagers et des professionnels, la mission de service public qui lui est confiée par la Loi.

Nous poursuivons toujours cet énorme chantier que représente la mise en place de notre structure départementale. Notre rôle est d'assurer le droit d'exercer sur le territoire français, le respect du Code de Déontologie

futur et la défense de la profession. Je m'attacherai à ce que cette mission soit menée avec discernement dans le respect des droits et des devoirs de notre exercice, des individus et de l'Etat qui nous permet d'exercer notre art.

Un dernier mot pour féliciter nos nouveaux diplômé(e)s 2008. Le siège du Conseil Départemental permet de les accueillir, de les conseiller et de les inscrire au Tableau de l'Ordre.

L'Ordre avec ses trois niveaux d'intervention (national, régional, départemental) se doit d'être le garant d'un diplôme de qualité et d'un niveau d'études à la hauteur de nos champs de compétences pour ces futurs professionnels porteurs de l'avenir et de l'unité de notre profession.

*Thierry PAVILLON*



### Composition du bureau

Thierry PAVILLON, Président  
Gwenolé MENOUE, Secrétaire général  
Delphine GOUJON FERTILL,  
Trésorière  
Bertrand MORICE, 1<sup>er</sup> Vice Président  
Béatrice NEY, 2<sup>ème</sup> Vice Présidente  
Cyril ALONSO, Secrétaire général adjoint

## Edito

Juin 2006-juillet 2008 : 25 mois et une élection de plus pour le renouvellement du premier tiers sortant, vous avez élu des consœurs et des confrères pour pérenniser notre nouveau conseil de l'ordre.

Tout était à mettre en place, à coordonner, à vérifier, à synchroniser. Le bureau et les titulaires ont planché de nombreuses soirées pour que l'organisation puisse être ce qu'elle commence à être. Et ce n'est qu'un début, le plus fort du travail est encore devant nous.

Une fronde s'est levée contre cet Ordre en particulier au niveau des salariés. Cette situation illustre notre individualisme et notre manque d'esprit de corps, et une incompréhension de la situation et de la fonction ordinale.

Les masseurs kinésithérapeutes libéraux conventionnés et salariés sont tous dépendants des CPAM, nos honoraires et nos salaires sont liés au remboursement des soins ou à l'enveloppe attribuée aux directions. La Loi stipule que les professionnels non inscrits à l'ordre seront déconventionnés et les enveloppes pour les établissements de santé suspendues.

Nul n'étant censé ignorer la loi, nous savons ce qui nous attend si nous ne possédons pas de numéro ordinal.

*Philippe CROIZIER*

## Notre mise en place

Après les élections, au soir du 14 juin 2006 nous avons élu notre Bureau parmi les titulaires, qui a mis en place des commissions de travail :

- Exercice professionnel
- Commission juridique
- Gestion interne
- Relations externes

Le Conseil a :

- entériné un règlement intérieur
- participé plusieurs fois à l'élaboration du Code de Déontologie
- donné des avis consultatifs sur les différents contrats d'exercice dans l'attente de contrats types préparés par le Conseil National
- mis en place des commissions de conciliation.

Des locaux ont été recherchés, aménagés en matériel bureautique et informatique, et une secrétaire, Annie GUINAULT, a été recrutée à temps plein pour répondre aux nombreuses tâches

dévolues au CDO 44.

Le Conseil a effectué la vérification des inscriptions au tableau pour les salariés et les libéraux. Il interviendra dans des situations d'exercice illégal et participera à la mise en place des évaluations des pratiques professionnelles.

Un Conseil Régional des Pays de la Loire a été élu et siège actuellement à Angers.

Marie-Charlotte ARIBAUD, juriste, intégrée au Conseil en juillet 2008 est présente les mardis et jeudis.

Notre Code de Déontologie doit être édité prochainement. Dès que nous serons en possession de ce Code, les contrats types seront mis à disposition des professionnels intéressés.

## Un Ordre ! Pourquoi ?

Mis en place par Décret de Loi, nous avons l'obligation et le devoir de nous inscrire et de régler notre cotisation :

- Pour mettre en place les garde-fous contre les excès et les fraudes nuisibles à toute la profession.
- Pour régler en conciliation les différends entre professionnels et professionnels et patient(e)s.
- Pour faire évoluer notre profession et permettre l'examen des situations sous une seule entité face à l'évolution du monde de la santé : ostéopathes, aides médicales, coaches sportifs et de santé, etc.
- Pour suivre l'évolution des EPP et des études.

L'Ordre nous donne des droits : défense et élargissement du champ des compétences avec moyens et aboutissements.

*Cyril ALONSO*

## Organisation

Depuis le 26/05/08, le bureau et les commissions se sont quelque peu modifiés.

Le CDOMK 44 comprend quatre commissions de travail avec chacune leur président :

- COMMISSION JURIDIQUE  
Bernard MOULIN
- EXERCICE PROFESSIONNEL  
Cyril ALONSO
- GESTION INTERNE  
Gwénolé MENOUE
- RELATIONS EXTERNES  
Philippe CROIZIER

# Traitement des dossiers

## Inscriptions

- En 2006-2007, la base ADELI comptait 1360 kinésithérapeutes dont 244 salariés parmi lesquels 944 se sont inscrits à l'Ordre.
- En 2008, le CDOMK44 compte **1325** kinésithérapeutes dont **252** salariés.  
1088 dossiers ont été reçus au CDO44 dont :
  - 1045 inscriptions validées : 980 libéraux /65 salariés
  - 43 dossiers en instruction

## Dossiers en commissions

### de conciliations

- En 2007, 12 dossiers reçus dont 10 réglés
- En 2008, 5 dossiers reçus dont 3 en conciliation

### de minorations ou d'exonérations

- En 2007, 22 demandes reçues dont 12 refus, 10 accords.
- En 2008, 18 demandes en attente de décision de la commission nationale

## Élections

Les pourcentages de votants entre 2006 et 2008 sont sensiblement les mêmes sur le 44, soit environ 31% de participation

### STATISTIQUES ÉLECTIONS ORDINALES DU 22/05/2008

901 libéraux inscrits / 60 salariés inscrits

#### PARTICIPATION TOTALE

294 votants soit 31 %

	Nombre	%
Hommes	166	56,50 %
Femmes	128	43,50 %
TOTAL	294	100 %

#### *Pour le collège libéral*

271 votants soit 30 % de participation

	Nombre	%
Hommes	160	59 %
Femmes	111	41 %
TOTAL	271	100 %

#### Répartition par tranche d'âge

	20-35 ans	36-50 ans	51-65 ans
Votants	81	109	81

#### *Pour le collège salarié*

23 votants soit 38 % de participation

	Nombre	%
Hommes	6	26 %
Femmes	17	74 %
TOTAL	23	100 %

#### Répartition par tranche d'âge

	20-35 ans	36-50 ans	51-65 ans
Votants	5	11	7



## Composition du CDOMK44

### Les Membres Titulaires

#### *Libéraux*

Cyril ALONSO  
Philippe CROIZIER  
Gaëtan DONIO  
Sophie GARIN-CORVAISIER  
Delphine GOUJON-FERTILL  
Patricia MARTIN  
Gwénolé MENU  
Bertrand MORICE  
Bernard MOULIN  
Thierry PAVILLON

#### *Salariés*

Pascal GUITTONNEAU  
Jean-Marie LOUCHET  
Béatrice NEY

## Les Membres Suppléants

### Libéraux

Marc GRESSELIN  
Jean-Baptiste MONTAUBRIC  
Arnaud PEZAVANT  
Dominique BOULAY  
Olivier SALOMON  
Odile CORMERAIS  
Muriel LIGNAT  
Laurent DELVIGNE  
Pascal BROUILLAC

### Salariés

Catherine CHARRIER  
Yves BEE

## Composition du CROMK des Pays de Loire

### Les Membres Titulaires

Alain POIRIER Président (49)  
Jean-Marie LOUCHET Secrétaire Général (44)  
Tony GUILMET Trésorier (72)  
Michèle GOISNEAU Vice Présidente (85)  
Jean-Jacques LHOMMET (49)  
Jean-Michel PONGE (53)  
Claude DEBIARD (85)  
Patrick LE ROUX (44)  
Bertrand MORICE (44)

### Les Membres Suppléants

Daniel LIOT (72)  
Daniel GRAFF (85)  
Jean-Marc PETITEAU (49)  
Frédéric RONSSE (49)  
Michel GUERINEAU (44)  
Laurent DELVIGNE (44)  
Jocelyne BRILLEAUD (49)  
Noëlle LAFARGE (85)

### La Chambre Disciplinaire

#### Titulaires

Laurent DELVIGNE (44)  
Bertrand MORICE (44)  
Dominique DUPONT (49)  
Christophe LEFEBVRE (44)  
Claude DEBIARD (85)  
Noëlle LAFARGE (85)

**Suppléants** aucun

## Quel avenir pour notre profession en France et en Europe ?

Le manque de masseurs kinésithérapeutes dans les établissements de soins (hôpitaux, centres de rééducation...), les transferts de tâches vers d'autres professionnels de santé ou non, la nécessaire évaluation des pratiques professionnelles, l'incontournable réforme de la formation initiale et de son adaptation au système européen LMD, l'urgence de trouver des formateurs dans les années à venir etc... Les chantiers sont nombreux et la tâche des différents organismes représentatifs et de leurs responsables est grande... Le Conseil de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes est une chance à saisir car il permet à tous, salariés et libéraux, de travailler ensemble à faire vivre notre profession, à préparer le futur en favorisant la concertation sur tous ces sujets et élaborer des stratégies pour son avenir.

Certes l'actualité est aux interrogations, aux divisions, à l'inquiétude et au doute. Les avis divergent, les opinions sont tranchées et les querelles sont réelles. Faut-il pour autant adopter une stratégie égoïste du tout ou rien ? Si certains sont tentés, la réponse à la question posée est simple « nous allons dans le mur »... D'autres se trouvent dans une toute autre stratégie, celle de l'écoute, de la concertation et du respect de chacun avec le souci permanent de défendre les intérêts de la profession d'abord et avant tout. La recherche des solutions passent inévitablement par l'impérieuse nécessité de travailler tous ensemble !

La responsabilité des différents acteurs est immense face aux défis qui nous attendent, puisse le bon sens l'emporter et que chacun médite sur ce qu'il peut faire pour sa profession aux services de l'Autre.

*Jean-Marie LOUCHET*